

PROCES VERBAL
du Conseil Municipal de la Commune d'ESPOEY
Séance du 30 Octobre 2017

Elus en exercice : 14
Elus présents : 9
Suffrages exprimés : 13

L'an deux mille dix-sept, le 30 Octobre à 19 heures, les membres du Conseil municipal régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BARRÈRE, Maire.

Présents :

Mesdames Nicole DIEU, Sandra FLANZY, Fabienne LABAT, Patricia LACAZE et Ariane TAILHEURET

Date de la Convocation :

Messieurs Jean-Pierre MOURA, Jean-Jacques LASCASSIES, Roland MARTINE

23 Octobre 2017

Membres représentés :

Date d'affichage :

M. Olivier MARTINE représenté par M. Jean-Jacques LASCASSIES
M. Serge SUBIAS représenté par M. Jean-Pierre MOURA
M. Christophe CAZALA représenté par M. Roland MARTINE
Mme Emilie CAZAYOUS représentée par Mme Nicole DIEU

23 Octobre 2017

Membre absent :

Mme Christine SALEFRANQUE

Secrétaire de Séance : Madame Ariane TAILHEURET

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 25 Septembre 2017
- Aménagements spécifiques Rue des Ecoles
- Bail rural
- Cession de voie
- Rapport sur le prix et la qualité 2016 du service Assainissement
- Subventions exceptionnelles
- Questions diverses

A/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25/09/2017

Le procès-verbal de la séance du 25/09/2017 est approuvé dans son ensemble par les membres du Conseil municipal.

B/ AMENAGEMENT RUE DES ECOLES

Délibération n°2017-10-30/001

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, les deux aménagements spécifiques mis en expérimentation depuis le mois de juin, rue des Ecoles en raison des problèmes de sécurité rencontrés par les usagers, le premier correspondant à un sens unique de circulation, le

deuxième, correspondant au deux sens de circulation, avec mise en place d'un sens prioritaire.

Il précise avoir reçu diverses plaintes d'administrés, notamment sur le premier aménagement, qui en raison de sa mise en place avait fini par déplacer le problème de dangerosité vers d'autres voies (rue de la Carrerasse, rue des Loches,...).

Il rajoute ensuite, avoir rencontré avec les adjoints et le personnel de l'Agence Technique de Nay, les riverains de la rue des Ecoles, en vue d'échanger sur ces différents aménagements. Il semblerait que l'aménagement le mieux adapté pour l'ensemble des personnes présentes, soit le deuxième aménagement, à savoir : circulation dans les deux sens avec mise en place d'un sens prioritaire.

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal

DECIDE : de solliciter les services du Conseil Départemental pour l'exécution des travaux d'aménagement de la rue des Ecoles, à savoir une circulation à deux sens avec mise en place d'un sens prioritaire.

C/ BAIL RURAL

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le dossier relatif au bail rural précaire pour les parcelles ZK68 et ZK69, qui doit être proposé à M. MAUHOURLAT Ludovic en remplacement de Mme MAUHOURLAT Christiane qui a fait savoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2017.

Après échanges de points de vue, Monsieur le Maire décide de ne pas présenter au vote cette délibération, en raison d'un manque de précisions nécessaires pour arrêter le choix de type de bail à présenter au preneur.

Les services juridiques de l'Agence Publique de Gestion Locale seront sollicités en vue de répondre aux questionnements des élus.

D/ CESSION DE VOIE

Il avait été décidé de présenter à l'Assemblée le dossier de cession de la Rue du Gabizos appartenant à l'Association syndicale libre du Lotissement du Moulin au profit de la Commune. Les éléments du dossier n'étant toujours pas parvenus en Mairie, cette délibération sera proposée au cours d'une nouvelle séance.

E/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION FAIRE

Délibération n°2017-10-30/002

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'Association FAIRE, vient de fêter, ses 20 ans d'existence et qu'il conviendrait que la municipalité apporte son soutien financier à cette association qui est sollicitée tout le long de l'année pour animer les diverses manifestations qui se déroulent sur le village

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

ACCEPTE : de verser à l'Association FAIRE, une subvention exceptionnelle de 300 €.

DIT : que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

F/ PLAN DE FORMATION MUTUALISE

Délibération n°2017-10-30/003

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale, impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel. Cette obligation a été réaffirmée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

Dans ce cadre, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire de l'Est Béarn du Département des Pyrénées-Atlantiques.

A l'issue de cet accompagnement, les collectivités du territoire ont décidé de pérenniser cet outil.

Ce projet permettra notamment au CNFPT, d'organiser des formations sur le territoire concerné.

Après avis du Comité technique intercommunal émis en dernier lieu, le 19/09/2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte : le plan de formation mutualisé

G/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE-ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (AEPE)

Délibération n°2017-10-30/004

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du projet de classe de découverte, présenté par l'équipe enseignante, pour les classes de CE2 – CM1 et CM2, les 10, 11 et 12 Juin 2018. Une visite du Puy du Fou et du château médiéval de Langoiran sera proposée aux élèves au cours de leur séjour.

Considérant que le prix total du séjour s'élève à 7704 €, il est proposé une participation tripartite entre les parents d'élèves, l'association des parents d'élèves et la municipalité.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

ACCEPTE : de verser à l'Association AEPE une subvention exceptionnelle de 2100 €, en vue de participer à la classe de découverte des classes de CE2, CM1 et CM2, les 10,11 et 12 juin 2018

DIT : que la dépense sera inscrite au budget primitif de l'exercice 2018.

H/ RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2016 DE L'ASSAINISSEMENT SUR LE SMEAVO

Délibération n°2017-10-30/005

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport annuel 2016 relatif à la qualité et au prix du service d'assainissement sur le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de l'Ousse (partie 64 et Ibos)

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE : le rapport annuel 2016

I/ DECISION MODIFICATIVE N°3

Délibération n°2017-10-30/006

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du budget primitif 2017 étant insuffisants, il s'avère nécessaire de procéder aux réajustements des comptes de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
2118 Autres terrains	1687.00		
2188 op 22 Autres immobilisat°	4988.00		
2313 op 28 Constructions	26403.00		
2313 op 36 Constructions	-16000.00		
2313 op 34 Constructions	-17078.00		
TOTAL	0.00	TOTAL	0.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
6067 Fournitures scolaires	500.00		
6574 Autres subventions	300.00		
022 Dépenses imprévues	-800.00		
TOTAL	0.00	TOTAL	0.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE Les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

J/ DECISION MODIFICATIVE N°4

Délibération n°2017-10-30/007

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du budget primitif 2017 étant insuffisants, il s'avère nécessaire de procéder aux réajustements des comptes de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
2188 op 22 Autres immobilisat°	60.00		
2313 op 34 Constructions	-60.00		
TOTAL	0.00	TOTAL	0.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE Les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

K/ QUESTIONS DIVERSES

1) Aménagement du Centre Bourg

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des résultats de l'étude sur le réseau pluvial du Centre Bourg qui avait été confiée à M. DUPOUEY de la société ADIG.

Il est rappelé qu'avant rétrocession de la voie à la Commune, les travaux de goudronnage seront réalisés par le Conseil Départemental.

2) Chemin Larrecq

Monsieur le Maire précise avoir reçu un courrier du Président du Conseil Départemental lui précisant qu'une aide technique sera apportée à la Commune concernant le recours déposé par M. Audouin. Une rencontre aura lieu sur place, avant la fin de l'année, avec les services de l'Unité Technique Départemental de Pau Est.

Il rajoute que les résultats de l'étude devront être soumis à M. Audouin.

3) Détérioration infrastructure

Il est porté à la connaissance des élus que le sous terrain situé sous l'autoroute a été tagué.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 40